

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
OUI à la caisse publique	3-9
Rejoignez le Comité en faveur d'une caisse publique!	9-10
Opinion minoritaire en faveur du NON	10-11
Comment facturer pour les patients européens de passage	11
Association Rien ne va plus	12-13
Devoirs du médecin avant ses vacances	13
Alexandrie la Divine	13
A retenir!	14
Candidatures	15-17
Ouvertures de cabinets	17
Changements d'adresses	18
Mutations	18
Petites annonces	19
A vos agendas!	20

## Secrétariat AMG Horaire d'été

Du 1<sup>er</sup> juillet au 22 août,  
votre secrétariat est ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 16 h.



## Caisse publique: la garantie du libre choix de son médecin

Les soutiens à la caisse publique se multiplient à Genève: sur le plan politique, tous les partis, hormis l'UDC et le PLR, se sont prononcés en faveur du OUI le 28 septembre. Les deux conseillers aux Etats, la grande majorité du Conseil d'Etat, le ministre de la santé comme son prédécesseur, les différentes associations de professionnels de la santé, dont l'AMG, soutiennent avec conviction la caisse publique à gestion cantonale et font campagne dans ce sens.

Il n'y a pas une seule année où, depuis près de dix ans, une motion n'a été déposée par le lobby des assureurs et ses représentants politiques sous la coupole fédérale visant à mettre fin à l'obligation de contracter. C'est, de la bouche même de Santésuisse et de Curafutura, la volonté affichée des assureurs: choisir les prestataires de soins. Seule la caisse publique, de par sa définition même, offre la garantie que chaque assuré puisse continuer dans les prochaines années à être libre de

choisir ses médecins. Ce combat est capital comme ceux contre l'exclusion des assurés au mauvais profil, les primes qui augmentent globalement plus que les coûts, les réserves envolées et les freins perpétuels à toute réforme. Les professionnels de la santé l'ont parfaitement compris et leur engagement dans la campagne sera important.

Notre position en faveur du OUI a été décidée à l'unanimité par le Conseil sur la base d'un sondage interne effectué en mai 2013, qui était largement favorable à la caisse publique: 860 participants, 64% de OUI, 10% de NON, 63% souhaitant que l'AMG engage activement dans la campagne, 9% ne le souhaitant pas. De même, un récent vote des médecins vaudois donne une majorité identique de 60% pour soutenir la caisse publique le 28 septembre.

En contrepoint à cette position majoritaire, vous trouverez la prise de position en faveur du NON que

**Ä** **K** **ÄRZTEKASSE**  
**C** **M** **CAISSE DES MÉDECINS**  
**C** **M** **CASSA DEI MEDICI**

La Caisse des Médecins: 50 ans d'innovations au service des médecins,  
et aujourd'hui, il est l'heure du **DMI version internet**.

**CAISSE DES MÉDECINS**  
Société Coopérative  
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex  
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06  
geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

nous a proposée notre collègue Fabienne Gay-Crosier en réponse à mon éditorial du mois dernier (cf. page 10). Il est à relever que l'association des cliniques privées s'est elle aussi prononcée contre la caisse publique, écrivant en particulier dans sa *Lettre d'information* n°5 que «ce nouveau vote sur la caisse publique démontre la nécessité, pour les caisses-maladie, de reconnaître leurs erreurs».

Erreurs ou réelle volonté d'une mainmise et des pleins pouvoirs sur le système de la santé et les vingt-sept milliards de l'assurance de base où, faut-il le rappeler, le gain n'est légalement pas autorisé. Mais, s'il n'y a pas de bénéficiaires, pourquoi donc les assureurs ont-ils créé une telle opacité et luttent-ils à présent, avec 5 millions avoués, contre la caisse publique?


Vous trouverez aussi un argumentaire favorable à la caisse publique (cf. page 3), pensé par notre ancien président, Pierre-Alain Schneider, qui concluait son mandat en disant ne pas avoir peur de l'avenir dans son éditorial de décembre 2013.

Nous sommes et voulons rester les défenseurs d'une médecine libérale et indépendante, ce que les assu-

reurs nous contestent en cherchant constamment et systématiquement à imposer la fin de l'obligation de contracter.

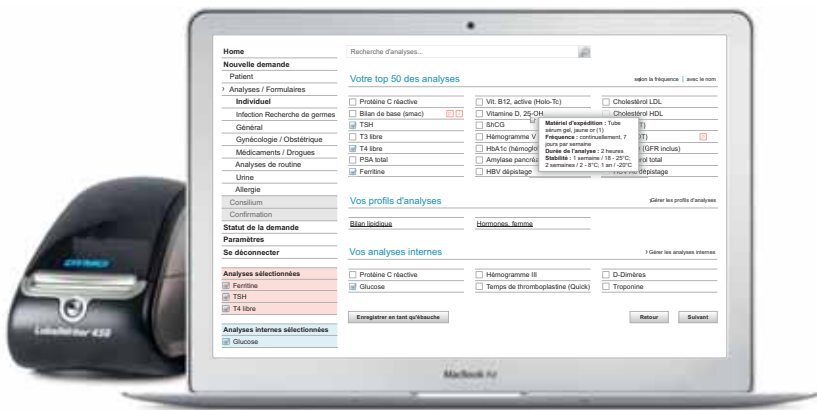

Ce n'est pas la liberté de choisir sa caisse qui est en jeu le 28 septembre, puisque celle-ci n'a au fond aucun sens, comme le démontre justement l'argumentaire, c'est la liberté de choisir son médecin: l'initiative sur la caisse publique soumise à votation assure pour l'avenir la liberté de chaque assuré de pouvoir choisir son médecin dans l'assurance de base et donc la liberté durable de gérer sa santé. C'est le sens de notre engagement. Rejoignez donc notre Comité en faveur d'une caisse publique d'assurance-maladie (cf. page 9)!

Michel Matter



## Prescription par voie électronique

Gagnez du temps et gagnez en sûreté

- Données de patients transférées directement et sans erreurs à partir de votre logiciel
- Informations concernant les analyses et la préanalytique visibles en un coup d'oeil
- Analyses sélectionnées plus rapidement, selon vos habitudes de prescription
- Matériel de prélèvement requis identifié sûrement avec des étiquettes
- Analyses supplémentaires rajoutées de manière simple, en fonction de l'échantillon et de sa stabilité

www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)

1007117

# Pourquoi voter OUI à la caisse publique d'assurance-maladie

## 1. Rappel historique

Le 4 décembre 1994, le peuple suisse acceptait avec une faible majorité de 51,8% (69,4% à Genève) une nouvelle loi sur l'assurance-maladie en votation référendaire. Entrée en vigueur en 1996, la LAMal a rendu l'assurance-maladie **obligatoire**, garantissant ainsi l'accès aux soins à toute personne domiciliée en Suisse sans devoir recourir à l'assistance publique. Elle consacrait la liberté de changer d'assureur-maladie de base, mais donnait aussi un pouvoir accru aux assureurs-maladie sur les «fournisseurs de prestations», pouvoir qui a été renforcé depuis.

L'argumentaire en faveur de la LAMal mentionnait notamment des **primes identiques pour tout adulte au sein d'une même caisse-maladie**, quels que soient son sexe, son état de santé et son âge. Il s'agissait aussi pour le Parlement de freiner la hausse des coûts en instituant «une vraie concurrence entre les caisses-maladie et entre les fournisseurs de prestations (médecins et hôpitaux), ce qui les incitera à comprimer les dépenses». De leur côté, les opposants invoquaient des coûts additionnels de l'ordre de milliards de francs, une explosion des primes et l'introduction d'une médecine d'État.

Il faut également se souvenir que, à la même date, le peuple a balayé à 76,6% (62,1% à Genève) l'initiative populaire «pour une saine assurance-maladie» lancée par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse. Elle prévoyait des primes fixées en fonction de la capacité économique des assurés ainsi que la gratuité pour les enfants. Le principe de primes dépendant de la capacité économique a été repris dans l'initiative «pour une caisse maladie unique et sociale» lancée par le Mouvement populaire des familles et refusée le 11 mars 2007 par 71,2% des votants (54,4% à Genève).

## 2. L'assurance obligatoire des soins

L'assurance-maladie obligatoire (LAMal) est une assurance sociale qui repose sur la **solidarité** entre jeunes et vieux, entre malades et bien-portants. Elle prend en charge la plupart des soins grâce à un **catalogue de prestations étendu**. Elle garantit le **libre choix** de l'assureur-maladie, du médecin, de l'hôpital. Elle entend maintenir la diversité des caisses-maladie par une mise en **concurrence** et elle les place sous la

**surveillance** de l'Office fédéral de la santé publique. Les **prix** doivent être fixés **par convention** entre les assureurs et les prestataires de soins.

De l'avis des caisses-maladie, suivi par le Conseil fédéral, ce système présente peu de défauts. Il est économique et efficace. Il a fait ses preuves. Les caisses n'hésitent d'ailleurs pas à faire vigoureusement campagne contre l'initiative avec des arguments unilatéraux qui trahissent leur intérêt pour le système actuel, qui leur assure une position forte et leur donne une liberté d'action importante. La concurrence pousse surtout les assureurs à rechercher de nouveaux assurés constituant de bons risques, voire d'inciter les assurés coûteux à changer de caisse. La suppression par Asura du tiers payant en pharmacie en est un bon exemple. Les patients astreints à des traitements très coûteux qui ne peuvent avancer le prix des médicaments changeront ainsi de caisse à la prochaine occasion même si la prime est plus élevée.

**Les caisses sont en mesure de se protéger des risques économiques de leur activité en adaptant annuellement les primes.** L'autorité de surveillance ne peut que leur imposer des primes plus élevées si elle estime que leur solvabilité est menacée. **Il n'en va pas de même des prestataires.** L'augmentation constante des coûts des soins permet aux caisses-maladie et à leurs associations faïtières d'exercer une forte pression sur les tarifs au mépris des principes d'économie d'entreprise pourtant mentionnés dans la loi, sachant qu'en cas d'échec des négociations tarifaires – c'est devenu la règle dans notre canton où aucune négociation n'a abouti entre médecins et caisses, les tarifs seront fixés par l'autorité politique dans la règle à la baisse ou, pour le moins, sans suivre la hausse des coûts de la vie et des salaires. Si nous ne connaissons pas l'étatisation dénoncée par les opposants historiques à la LAMal, nous sommes soumis à une pression qui repose sur des arguments inacceptables et met en péril les cabinets médicaux individuels en ouvrant une belle opportunité pour des sociétés qui emploient des médecins en séparant l'art de soigner de la gestion économique de la société. Cela permet, sans état d'âme, d'optimiser la facturation des prestations fournies et, en parallèle, d'exercer une pression pour produire plus de prestations dans un temps restreint.

En parallèle apparaissent de multiples initiatives de contrôle de la qualité rendues nécessaires par cette évolution. On peut comprendre que ceci résulte en partie de l'affaiblissement de la relation de confiance que le médecin entretient avec son patient.

**Soumis à la pression de l'augmentation constante des coûts des soins, le système actuel d'assurance-maladie atteint ses limites. Sa construction asymétrique donne de fait un pouvoir croissant aux caisses sans les contrôler efficacement. Il menace l'équité et la qualité du système de santé. Il oppose les partenaires, décourage les soignants et incite les assureurs à des pratiques déloyales. C'est pourquoi les initiants estiment nécessaire de corriger ce modèle qui est incapable d'aborder les défis du futur.**

### 3. La crise du financement des soins

En dépit des promesses qui accompagnaient la LAMal, la situation économique des médecins et des hôpitaux n'a cessé de se détériorer. Grâce aux progrès médicaux, les soins sont devenus plus efficaces, mais aussi plus complexes. Ils contribuent à l'al-

longement de la vie, souvent au prix de soins prolongés et de coûts conséquents. En vingt ans, l'espérance de vie à l'âge de 65 ans a passé de 15,8 à 19,1 années pour un homme et de 20,0 à 22,1 années pour une femme. **Le tassement démographique**, pourtant modéré par l'immigration, aggrave le vieillissement global de la population et **diminue le nombre d'actifs permettant de financer les soins des plus âgés.**

La part du produit intérieur brut consacrée à la santé a ainsi passé de 9,3% à 11,5% de 1995 à 2012 soit une augmentation moyenne de 0,12% du PIB chaque année. Les **médecins** ont vu leurs revenus diminuer sensiblement, les **hôpitaux** sont en proie à des difficultés de financement qui imposent des restrictions de personnel et la suppression des établissements de proximité. Les **collectivités publiques** ne sont plus prêtes à accroître leur participation au financement des hôpitaux et au subventionnement des primes d'un nombre croissant d'assurés. Quant aux **familles**, elles peinent à payer leurs primes et s'orientent de plus en plus fréquemment vers des modèles particuliers d'assurance qui leur permettent une économie de primes au prix de restrictions dans le choix des prestataires de



## Imagerie Moléculaire Genève

Dr Charles Steiner  
Dr Eric Fréneaux  
Dr Thomas Cazaentre

Spécialistes en Médecine Nucléaire

Cardiologie nucléaire  
Imagerie moléculaire PET/CT  
Planning radio-thérapie  
Imagerie hybride SPECT/CT  
Scintigraphie conventionnelle  
Thérapie ambulatoire  
Densitométrie osseuse

Sites :

*Clinique*  
**GENERALE - BEAULIEU**

20, ch. de Beau-Soleil  
1206 Genève  
Tél. +41 22 839 55 00

**Clinique des Grangettes  
Genève**

7, ch. des Grangettes  
1224 Chêne-Bougeries  
Tél. +41 22 305 03 33

soins. Elles changent aussi plus facilement d'assureur afin de bénéficier des primes les plus basses.

#### 4. Solidarité et concurrence

La solidarité est l'essence même d'une assurance sociale. Il s'agit de répartir équitablement les coûts des soins entre jeunes et vieux, entre bien-portants et malades afin que tous puissent accéder aux soins nécessaires à un coût supportable. Lorsqu'on consomme peu de soins, ce principe est facilement contourné, comme on l'a vu, par l'**adhésion à une caisse bon marché** et en changeant aussi souvent que nécessaire. **Ces changements** sont plus faciles pour les assurés jeunes et en bonne santé et **contribuent donc à la sélection des bons risques**. Ils représentent une charge administrative appréciable, mais les caisses ne s'en plaignent pas, puisque ce mécanisme leur permet d'acquérir de **nouveaux assurés avantageux** et de vendre également des **assurances complémentaires** hors LAMal, certes administrativement distinctes, mais vendues pas le même collaborateur dont les deux hémisphères cérébraux communiquent! Au surplus, ces nouveaux assurés imposent la **constitution de réserves qui resteront entre les mains de la caisse lorsqu'ils la quitteront**.

Cette possibilité d'échapper en partie à la solidarité reporte la charge des patients coûteux sur un nombre restreint d'assurés. De son côté, l'Etat tendra à considérer comme référence la prime la plus basse ou l'établissement de soins le plus avantageux. Ce mécanisme menace la qualité des soins en restreignant leur financement.

#### 5. Pas de primes en fonction du revenu

Ni l'assurance actuelle, ni l'initiative pour une **caisse publique ne prévoient de primes fixées en fonction du revenu**. C'est une différence fondamentale par rapport à l'initiative pour une caisse unique rejetée en 2007. La solidarité en fonction de la capacité financière continue en revanche à s'exercer par le biais des impôts. Il s'agit notamment de la part de financement public des hôpitaux qui doit atteindre au moins 55% des forfaits DRG.

#### 6. Le pouvoir des caisses-maladie est excessif

Les assureurs ne fournissent pas de soins, mais les **mécanismes tarifaires et leur rôle de surveillance leur donnent un pouvoir important sur les prestataires**.

Les nombreuses demandes d'information «du médecin-conseil» sont aujourd'hui destinées à inciter les médecins à limiter leurs prestations. Ce n'est d'ailleurs qu'exceptionnellement auprès du médecin-conseil en chair et en os que le médecin se justifie, mais auprès d'un service administratif.

D'autre part, la LAMal confie aux assureurs une tâche de surveillance des prestataires. C'est ainsi que nombre de médecins dont les coûts moyens dépassent la moyenne de leur spécialité se voient contraints de se justifier.

De même, **les caisses souhaitent pouvoir décider elles-mêmes quels médecins et autres prestataires elles remboursent**. La liberté de contracter est une grave menace pour l'indépendance des médecins. Le lobby des assureurs-maladie essaie de l'introduire à chaque occasion législative. Elle permettrait d'imposer à certains prestataires des contrats contraignant à des prix bas sous peine d'être exclus du système, et ceci sans réelle possibilité de recours puisque, dans un système concurrentiel, le médecin ne pourrait être considéré comme menacé par une seule caisse. Il en va ainsi du refus de certains assureurs de prendre en charge les médecins de premier recours porteurs d'un double titre même s'il n'exerce sa spécialité qu'à temps partiel. **Une institution publique ne pourrait procéder ainsi** puisque le refus de prise en charge d'un médecin équivaldrait à le priver de toute pratique indépendante.

#### 7. Effet sur les primes

**A Genève, la prime mensuelle (2014) sans accident avec franchise minimale varie suivant la caisse entre 359 CHF à 595 CHF, soit une différence de 66%. Pour la franchise maximale, la différence atteint même 98%. C'est une démonstration de la capacité des caisses à sélectionner de bons risques**. Pas le biais des réserves, elles peuvent justifier des primes plus élevées que les coûts, les réserves ainsi constituées ne suivant pas l'assuré lors du prochain changement de caisse. **Ce jeu de saute-mouton des assurés en bonne santé permet aux caisses de constituer des réserves, alors qu'il faudrait consacrer ces primes à la solidarité**. L'institution publique fixera en revanche les **primes dans chaque canton en fonction des coûts**. La solidarité entre assurés sera renforcée et les réserves pourront être réduites. Il ne sera plus nécessaire de changer de caisse à chaque changement de prime pour bénéficier des meilleures conditions. **Le mécanisme**



21 rue de Chantepoulet  
1201 GENEVE  
Tél : + 41 22 545 50 50  
Fax : + 41 22 545 50 51  
Email : info@cird.ch  
www.cird.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi 7H30 – 19H30  
Vendredi 7H30 – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 50

Lundi au Jeudi 8H – 18H30  
Vendredi 8H – 17H



#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi 8H – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 55

Lundi au vendredi 8H – 18H

61 Route de Thonon  
1222 Vézenaz  
Tél : + 41 22 545 50 55  
Fax : + 41 22 752 68 44  
Email : info@cirg.ch  
www.cirg.ch

#### SPÉCIALITÉS

Imagerie ostéo-articulaire diagnostique - interventionnelle • Neuroradiologie • Imagerie de la Femme • Imagerie digestive  
Imagerie cardiovasculaire • Imagerie oncologique - consultation d'oncologie interventionnelle • Centre de la douleur

#### RADIOLOGUES FMH

Dr Malika QUINODOZ • Dr Jean Baptiste MARTIN • Dr Frank KOLO • Pr Frank PILLEUL  
Dr Nathalie KHAW • Dr Thomas De PERROT • Dr Laurent HUWART

1006812



CLINIQUE GENEVOISE  
DE MONTANA

## Pour votre santé, prenez de l'altitude

#### Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

**Admissions sous 48h**

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

**VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES**



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Clinique genevoise de Montana  
Impasse Clairmont 2  
3963 Crans-Montana

1005495



OPHTHALMOLOGIC NETWORK ORGANISATION



Nous sommes une clinique d'ophtalmologie avec un service de chirurgie ambulatoire. Nous réalisons environ 2000 interventions par année.

Nous recherchons :

#### UN/E MÉDECIN ANESTHÉSISTE

Dans le cadre de votre travail, vous apportez à la clinique des prestations d'anesthésiologie et un suivi médical périopératoire. Vous êtes responsable des consultations d'anesthésie et de la prise en charge de la douleur à la maison.

Vous êtes au bénéfice :

- d'un diplôme fédéral de médecin ou porteur d'un diplôme équivalent de l'UE reconnu en Suisse
- d'un titre FMH ou équivalent en anesthésie
- d'une bonne expérience de plusieurs années
- d'une bonne maîtrise du français

Vous possédez :

- des grandes compétences méthodologiques et sociales
- une bonne aptitude à communiquer

Entrée en fonction : dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Taux d'activité : 100%

Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le site web : [www.cliniqueoeil.ch](http://www.cliniqueoeil.ch) ou contacter M. Jésus Perez au 0041 22 839 12 34 ou par email à [perez@vision.tv](mailto:perez@vision.tv).

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur CV et la lettre de motivation uniquement par email à [perez@vision.tv](mailto:perez@vision.tv).

1007131

permettra ainsi d'adapter strictement les primes aux coûts du canton.

On connaît d'autre part la différence qui existe dans certains cantons (notamment Genève et Vaud) entre les primes payées et les coûts. **Les assureurs ne sont pas tenus de gérer leurs réserves par canton**, et les primes cantonales sont fixées en fonction des coûts prévisibles sans correction ultérieure en fonction des coûts effectifs. Ainsi, **des cantons coûteux comme Genève et Vaud ont contribué à baisser les primes de cantons où les primes sont moins élevées**. Les réserves appartenant aux caisses, il est peu probable qu'une correction équitable soit mise en place.

#### 8. Le contrôle des caisses-maladie n'est pas satisfaisant

Les comptes des caisses sont enregistrés par l'Office fédéral de la santé publique. Celui-ci ne dispose toutefois pas des moyens de vérifier de manière approfondie la gestion des caisses. Il peut tout au plus imposer des primes plus élevées à un assureur dont il craindra qu'il ne puisse remplir ses obligations. **Les caisses échappent actuellement à un contrôle approfondi et, vendant à la fois l'assurance de base et des assurances complémentaires, elles peuvent répartir leurs charges administratives entre ces deux activités sans qu'il soit possible d'y voir clair.**

Le monde politique est conscient de cette situation. Le lobby des caisses réussit cependant à bloquer les modifications législatives qui ne sont pas dans son intérêt. Si la surveillance des caisses et la compensation des risques paraissent actuellement avoir la faveur du Parlement, il est probable que ces projets seront renvoyés aux calendes grecques dès que l'initiative pour une caisse-maladie publique aura été rejetée.

#### 9. Pas d'impact sur le libre-choix de l'assureur et du prestataire de soins

L'initiative n'a pas d'impact sur le choix du médecin ou d'un autre soignant. **Comme aujourd'hui, l'assuré pourra accepter volontairement de limiter son choix en contrepartie d'une réduction de prime** qui correspondra à l'économie réelle (assurance réseau, etc.). En revanche, **l'institution nationale qui sera créée sera clairement dans une situation de monopole et elle ne pourra refuser de rembourser un médecin sans raison grave**, car il se trouverait dès lors dans l'impossibilité d'exercer sa profession, comme s'il était interdit de pratique.

#### 10. La caisse publique n'augmente pas l'emprise de l'Etat sur la médecine

La réalité, c'est que **cette emprise est aujourd'hui déjà très forte**. Les caisses exercent surtout une pression économique sur les médecins, avec le soutien explicite ou non de l'Etat qui est principalement préoccupé par le financement de la santé. La LAMal impose aux prestataires et aux assureurs de convenir des prix et tarifs, en tenant compte des principes d'économie d'entreprise, ce qui n'a jamais fonctionné à Genève. Il faut rappeler que le Conseil d'Etat avait fixé d'emblée une valeur de point tarifaire TarMed pour les médecins non conventionnés. Les assureurs n'avaient dès lors plus aucune raison de négocier des conditions plus favorables, même justifiées. Les médecins n'avaient de leur côté d'autre choix que d'accepter les conditions imposées ou renoncer à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire, un choix impossible.

#### 11. Il ne s'agit pas de créer une assurance-maladie d'Etat gérée par des fonctionnaires

L'initiative consiste à introduire dans la Constitution fédérale le principe d'une institution nationale qui crée des agences cantonales et intercantionales chargées de fixer les primes, les encaisser et payer les prestations. **Le Parlement devra légiférer** dans ce sens. La loi pourra confier la gestion administrative des dossiers à un ou plusieurs assureurs existants, mais ils ne pourront plus fixer les primes et devront appliquer des règles uniformes. Il n'est donc pas question de confier directement à l'Etat la gestion de l'assurance-maladie, mais d'en donner le contrôle à une institution placée sous le contrôle commun de représentants de la Confédération, des cantons, des assurés et des prestataires de soins. **Il n'y aura pas plus d'administration tentaculaire que dans le cas de l'AVS**, qui repose de multiples caisses de compensation, ou du deuxième pilier qui repose sur des institutions de prévoyance multiples, en partie privées.

Le surcoût initial sera rapidement compensé par la fin des changements fréquents de caisses et il n'y a **aucune raison de penser qu'une institution publique soit plus coûteuse que la jungle actuelle**. L'évolution des coûts ne dépendra pas du modèle choisi. En revanche, **les restrictions éventuelles de l'accès aux soins devront désormais être discutées ouvertement avec une institution publique qui en assumera les conséquences politiques. Elles ne pourront plus être imposées pas la bande.**



RADIOLOGUES FMH

- Dsse Stéphanie Besse
- Dr Alex Troxler
- Dsse Anne-Françoise Schwieger
- Dr René de Gautard

CARDIOLOGUE FMH

- Dsse Monica Deac

IRM 1.5 Tesla, CT 64 barrettes  
Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée  
Échographie, Doppler, Mammographie digitalisée  
Imagerie cardiovasculaire non invasive  
Ostéodensitométrie, Archivage numérique  
Traitement radiologique de la douleur

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

Prise de RDV au 022 347 25 47

[www.medimagesa.ch](http://www.medimagesa.ch)

Route de Florissant, 1 • 1206 GENEVE • Tél : +41 (0)22 347 25 47 Fax : +41 (0)22 789 20 70 • Email : [info@medimagesa.ch](mailto:info@medimagesa.ch)

1007102

Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir [la newsletter!](#)

Av. Cardinal-Mermillod 36  
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80  
F +41 (0)22 420 64 81

[contact@proximos.ch](mailto:contact@proximos.ch)  
[www.proximos.ch](http://www.proximos.ch)

1006983



MARCSCHNYDERCONSEILS  
PREVOYANCE RETRAITE FISCALITE

Ma retraite c'est pour demain.  
Quels seront mes revenus ?  
Des alternatives existent-elles ?  
Etude personnalisée, 1<sup>er</sup> rendez-vous gratuit

☎ 022 322 24 01 ✉ [info@schnyder-conseils.ch](mailto:info@schnyder-conseils.ch)  
[WWW.SCHNYDER-CONSEILS.CH](http://WWW.SCHNYDER-CONSEILS.CH)

1006972



**Vous avez besoin  
de cartes  
de donateurs  
pour votre  
salle d'attente?**

Commandez les au numéro de téléphone  
gratuit suivant: 0800 570 234

[info@swisstransplant.org](mailto:info@swisstransplant.org), [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org)



## 12. Pourquoi les caisses-maladies se sont-elles engagées dans une campagne de dénigrement aussi énergique?

En perdant le contrôle de l'assurance de base, leur marge de manœuvre sera considérablement réduite. Une part importante de leur pouvoir sur la clientèle de l'assurance complémentaire leur échappera. Or elle est essentielle, puisqu'elle leur permet, contrairement à la LAMal, des dégager des bénéfiques. D'autre part, le pouvoir sur les médecins et les institutions de soins sera rééquilibré. **L'initiative consacra la fin du pouvoir exorbitant des caisses.** Mais il ne fait aucun doute que celles-ci déploieront tous les moyens possibles pour préserver leurs intérêts.

## 13. Les médecins ont-ils un intérêt à soutenir cette initiative?

Les avis sont actuellement partagés, avec une majorité favorable à une caisse publique en Suisse romande.

D'un côté, il y a la foi dans un système concurrentiel dans lequel les prestataires pourraient faire jouer leurs intérêts. De l'autre, il y a le **constat dépité que les mécanismes en place ont mis les médecins sous le contrôle des caisses pour le compte d'un Etat cantonal ou fédéral qui fait l'économie d'en assumer les conséquences**, puisqu'il n'en est pas directement responsable. Dans la situation actuelle, un nombre important de jeunes médecins ne souhaitent pas s'installer dans un cabinet individuel où ils doivent assumer les risques d'un entrepreneur et des charges administratives importantes. Ils seront pourtant nombreux à aspirer un jour à pratiquer comme indépendants, en assumant la continuité de la prise en charge de leurs patients. Ils devront hélas constater que leurs intérêts ne sont plus pris en compte et que les salariés sont mieux défendus dans notre système politique.

Pierre-Alain Schneider

# Rejoignez le Comité en faveur d'une caisse publique d'assurance-maladie!

*Par votre adhésion nombreuse au Comité des médecins, nous vous invitons à poser un geste politique marquant! (MM)*

Cher-e-s Collègues,

La votation sur la médecine de premier recours est derrière nous, et c'est maintenant – nouveau tournant décisif pour notre système de santé – celle sur la **Caisse maladie publique** qui se profile.

Un **Comité national des Médecins pour la caisse publique** s'est constitué, auquel plusieurs centaines de Collègues ont déjà adhéré; l'ASMAC (Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique) le soutient également.

Dans la situation actuelle, la pseudo-concurrence des caisses-maladie pervertit complètement notre système de santé et sape la solidarité. Par les pressions et les faux incitatifs qu'elle suscite, cette situation ne profite ni à la santé des assuré-e-s, ni au corps médical ou à une médecine de qualité. En outre, cela génère des coûts parfaitement inutiles, sans parler du problème des réserves.

Il est connu que le libre marché et ses lois ne fonctionnent pas dans le domaine de la santé. D'un point de vue économique, **l'introduction d'une caisse publique d'assurance-maladie représente une bonne solution, une option raisonnable.**

**Le libre choix du médecin sera garanti par la caisse publique, qui, du fait de la loi sur les cartels, n'aura aucun moyen de menacer l'obligation de contracter; la liberté thérapeutique** reste garantie par la LAMal; les **modèles alternatifs** d'assurance seront toujours possibles pour celles et ceux qui le souhaitent, comme maintenant, avec par exemple les soins intégrés pour les maladies chroniques; et il en sera de même pour les **assurances complémentaires.**

Sur le plan administratif, une administration centrale et des agences cantonales seront évidemment plus rationnelles que les dizaines d'administrations des caisses actuelles!

**Nous serions heureux que vous adhérez aussi à notre appel et à notre Comité, et que vous mobilisiez autour de vous.**

Vous pouvez vous inscrire par [www.caissepublique.ch](http://www.caissepublique.ch) puis > Comité des médecins > Inscription. Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site web.

Il s'agit là d'un témoignage politique – l'adhésion ne suppose pas en elle-même de travail concret dans le cadre de la campagne, ni aucune obligation financière.

La caisse publique signifiera une importante avancée en

direction de plus d'efficacité et de transparence dans notre système de santé, et des conditions de travail plus agréables pour nous. **Nous nous réjouissons de pouvoir ensemble contribuer à l'instauration d'un système de santé qui replace l'humain à son centre.**

Avec nos salutations les meilleures,

**Docteur Didier Châtelain,**  
président de Médecins de famille Genève  
**Docteur Pierre Conne,** Genève  
**Docteur Pierre-Alain Fridez,**  
conseiller national, Jura

**Docteur Jacques de Haller,**  
ancien président de la FMH  
**Professeur Raffaele Malinverni,** Neuchâtel  
**Docteur Michel Matter,**  
président de l'Association des Médecins de Genève  
**Docteur Fred Paccaud,**  
prévention et santé publique, Lausanne  
**Professeur Hans Stalder,** Genève  
**Professeur Franco Cavalli,** oncologue,  
anc. Conseiller national, Tessin

## Opinion minoritaire

# Le 28 septembre, ne cassons pas un système qui fonctionne: votons NON à la caisse unique!

Ainsi la caisse unique serait, selon l'éditorial de la dernière *Lettre de l'AMG* (juin 2014), la solution à tous les maux de la santé. Sérieux?

Quels sont donc, chers Collègues, les rapports que vous entretenez avec les assureurs? Les miens se basent sur des argumentaires juridiques et médicaux; même si le ton est parfois vif, il est toujours professionnel. Je ne vois ainsi aucune bureaucratie inutile dans ce système qu'il me semble logique de justifier. Les réponses me parviennent en un temps acceptable, auquel cas un rappel leur est envoyé, système de rappel d'ailleurs également utilisé par les assurances. Mes patients sont remboursés en un temps satisfaisant, même si la plupart doivent attendre le remboursement de leur assureur pour me payer. Au final, ils le sont tous sans exception. Je m'assure également qu'ils me tiennent au courant en cas de non-remboursement. **Ainsi, chers Collègues, le remboursement de la plupart de vos prestations vous pose-il réellement un problème?** Les démarches asséculogiques envers les assureurs LAMalal vous posent-ils un problème même s'il nous faut parfois insister? Si certaines améliorations sont possibles, quelle profession ne doit-elle pas justifier un certain nombre de prises de décision? Bref, mes soucis ne se situent pas à ce niveau!

**Notre système serait au bord du gouffre selon les partisans de la caisse unique?** Il vous suffit d'expérimenter une fois un système (le plus souvent étatisé!) à l'étranger pour s'en rendre compte. Nous, médecins suisses, jouis-

sons d'une liberté de travail et de thérapeutique enviée dans de nombreux pays. Et quelle en est la raison? Réponse: la médecine libérale!

**La caisse unique comme seul remède? Un remède poison que vous préconisez!** Vous rend-il donc aveugle? Parce que, oui, il s'agit bien d'une caisse unique, l'alinéa 3 du texte d'initiative est à ce titre très clair: «l'assurance maladie sociale est mise en œuvre par une institution nationale UNIQUE de droit public».

**Un monopole étatique pour faire baisser les coûts et simplifier le système? Quelle idée!** Un monopole engendre toujours des dégâts collatéraux! Et là, ils seront très sérieux. L'Etat n'est pas un expert en matière de gestion: services d'aide à domicile, assurances, rentes, impôts, etc.... Dans le domaine des assurances, un petit coup d'œil du côté de l'AI nous en donne déjà simplement la réponse! La dette de l'Etat, déjà importante, augmentera. Au final, c'est nous citoyens, qui devons assumer ces coûts. Dans un canton déjà fortement endetté comme le nôtre, je ne vois pas comment nous échapperons à une hausse conséquente d'impôts ou à une rationalisation des soins ou pire, les deux!

**Un fonctionnement simple et transparent?** De deux choses l'une: soit l'on accepte de garder une relation médecin-patient-assurance, qui ne fonctionne pas si mal que cela et où les données médicales sont préservées de toutes intrusions étatiques, soit l'on accepte de franchir une étape de plus dans le processus visant à ce que l'Etat

connaisse tout sur ses administrés. **Voulons-nous vraiment confier toutes nos données médicales à un Etat qui, déjà à coup sûr, veut sans cesse outrepasser ses droits que ce soit dans le système de l'AI, de l'OCAS ou des prisonniers? Un *Big brother*? Une planète MARS sans air et suffocante? Est-ce là, votre volonté?**

Je vous en prie, chers Confrères, secouons-nous!

**Ne cassons pas un système connu**, de qualité et qui fonctionne pour un chèque en blanc monolithique, bourré d'incertitudes et qui nous portera à coup sûr préjudice! **Travaillons pour améliorer les points qui posent problèmes!** Questionnez vos assureurs! De son côté, le monde politique ne reste pas les bras croisés contrairement aux déclarations des initiants et de M. Maillard: **une meilleure compensation des risques entrera en vigueur en 2015** (votée par les Chambres en mars 2014). Ainsi les caisses-maladie n'auront plus le

même intérêt à chasser les bons risques. De plus, **la nouvelle loi sur la surveillance des assurance-maladie est actuellement traitée par les deux Chambres**. En septembre le Conseil national l'examinera. Cette nouvelle loi permettra plus de transparence et de contrôle des assureurs. Les primes et les réserves, notre vrai problème, seront ainsi mieux contrôlées par l'Office fédéral de la santé publique.

**Nous sommes donc sur le bon chemin**. Mais de grâce, chers Confrères, refusons que l'Etat, en tant que citoyens, médecins et futurs patients, nous dicte notre santé et ce que nous devons et devons faire!

Avec tous mes meilleurs messages à tous,

Dr Fabienne Gay-Crosier

## Facturation des patients européens de passage en Suisse: comment ça marche?

### 1. Petit rappel historique

L'Accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'Union européenne est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002.

En matière de sécurité sociale, il coordonne les différents systèmes nationaux, sans toutefois les uniformiser: chaque pays conserve la structure, le genre et le montant de ses prestations d'assurance.

Un des grands principes du droit communautaire est **l'égalité de traitement entre ressortissants suisses et ressortissants des Etats membres de l'UE**.

### 2. La carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Introduite en juin 2004, la CEAM est utilisée **en cas de séjour temporaire** sur le territoire d'un Etat autre que celui de sa résidence, lors de vacances par exemple.

Elle garantit un accès direct aux prestataires de soins reconnus par les services d'assurance-maladie du pays de séjour.

Elle permet de bénéficier des prestations en nature de l'assurance-maladie selon les modalités du pays où l'on séjourne pour **des soins médicalement nécessaires ou urgents** par opposition aux soins «programmés».

### 3. Déroulement administratif

Les médecins établis en Suisse doivent ainsi, sur présentation de la CEAM (ou d'un certificat provisoire de rem-

placement de la CEAM), dispenser leurs soins aux Européens de passage selon les conditions posées dans la Loi sur l'assurance maladie sociale (LAMal) et établir leur facturation selon le tarif TARMED.

**Lors de traitements ambulatoires**, le patient règle en général la facture lui-même. Il lui appartient ensuite d'adresser ses quittances et/ou ordonnances à l'organisme de liaison suisse, **l'Institution commune LAMal** à Soleure, accompagnées de sa CEAM. Les coûts lui sont remboursés sous déduction d'une participation aux frais: pour une période de 30 jours, 92 CHF pour les adultes et 33 CHF pour les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

**Lors de traitements stationnaires**, c'est le fournisseur de prestations qui facture les coûts des traitements directement à **l'Institution commune LAMal**. La participation aux frais est ensuite facturée au patient.

A toutes fins utiles, voici l'adresse de l'Institution commune LAMal:

**Institution commune LAMal**  
Gibelinstrasse 25  
4503 Soleure  
Tél. +41 32 625 30 30

Bel été!

Jacqueline Deck  
Juriste

## Jeu excessif: connaissez-vous l'association *Rien ne va plus*?

Active depuis 14 ans dans la prévention du jeu excessif d'argent dans le canton de Genève, *Rien ne va plus* a pour mission de mieux faire connaître cette problématique et de sensibiliser les professionnels à l'importance de la détection précoce et l'orientation des joueurs excessifs et de leurs proches vers une aide, voire une prise en charge.

Notre constat est celui de l'invisibilité de la problématique dans le champ des addictions. Selon la littérature internationale, on estime que le jeu excessif touche de 0.2% à 4% de la population adulte avec une moyenne – par joueur ou joueuse concerné-e, de cinq personnes touchées par des dommages collatéraux (santé, finance, détérioration des relations, etc.).<sup>1</sup>

Le paradoxe de cette thématique tient à la représentation sociale que le jeu revêt au sein de notre société. D'un côté, comme le souligne Winnicott,<sup>2</sup> le jeu tient une place centrale dans la sociabilité des êtres humains, et ce depuis le plus jeune âge. D'un autre, nous pouvons aussi dire que notre société basée sur les loisirs et la recherche du plaisir valorise, voire survalorise, le jeu.

L'offre de jeux est omniprésente dans l'espace public et privé, que ce soit par la présence importante de casinos sur le territoire suisse, l'offre abondante de la part des loteries suisses et européennes, ou encore via l'avènement de nouvelles formes virtuelles. En effet, cette offre migre vers la sphère privée sur des supports de la taille d'un smartphone isolant davantage le joueur le plus fragile. C'est bien ce surinvestissement, tant symbolique, social qu'économique, qui renvoie le jeu excessif dans l'ombre.

Néanmoins, le jeu doit rester un plaisir et pourtant, les risques sanitaires tant physiques que psychiques sont là. Des risques économiques directs ou indirects, tels que l'endettement ou le coût social<sup>3</sup> engendrés par cette addiction, sont également présents. Si ces risques sont bien connus des spécialistes, il n'en reste pas moins qu'il est très difficile pour les autres professionnels du réseau socio-sanitaire de déceler une problématique de jeu excessif.

Lorsqu'une personne présente divers problèmes de santé ou d'addiction, comment déceler une problématique d'addiction au jeu? L'enjeu pour nous est de pouvoir développer une sensibilité à cette vulnérabilité, souvent rendue invisible par d'autres addictions ou problématiques, et de transmettre des outils aux professionnels concernés.

En effet, le jeu excessif d'argent apparaît aujourd'hui clairement comme une addiction. Cependant, bien que cette problématique touche à un domaine ludique, la prise de conscience de sa part d'ombre, de son invisibilité, est un des défis de l'avenir. Ce travail n'incombe pas seulement au domaine de la prévention, mais également à ceux de la réduction des risques, des soins et des politiques.

Notre association, *Rien ne va plus*, compte quatorze années d'expérience dans le domaine de la prévention à Genève. Notre antenne de premier recours fonde son action sur les grands principes de la prévention et de la détection précoce. Nous accueillons et orientons des personnes concernées par les problèmes de jeu d'argent et/ou vidéo, leurs proches et toutes personnes intéressées par la question.

Comme seuls 2% environ des joueurs excessifs en Suisse romande consultent, **le souci de notre association est de pouvoir rendre plus accessible l'information sur les différentes formes d'aide et de ressources pour les personnes concernées.** Si les médecins sont bien souvent en première ligne pour appréhender cette problématique dans le cadre des consultations, celle-ci risque, face à des demandes de soins plus urgentes, de passer au second plan.

Notre objectif est d'informer, de sensibiliser le public comme les professionnels et de contribuer à une réflexion éthique sur l'offre de jeux dans la société. Par une ligne téléphonique d'appel à l'aide, nous visons à offrir, sur une base gratuite et confidentielle, un accès précoce au réseau d'aide disponible. Notre rôle consiste à nous mettre à disposition du réseau socio-sanitaire genevois pour transmettre et fournir, selon

<sup>1</sup> Rapport INSERM [www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/103/?sequence=22](http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/103/?sequence=22)

<sup>2</sup> *Le jeu dans l'œuvre de D.W. Winnicott*. Rémi Bailly, ERES | Enfances & Psy. 2001/3 (no15)

<sup>3</sup> Etude du Prof. Claude Jeanrenaud, décembre 2012: *Le coût social du jeu excessif en Suisse*

les besoins, brochures et matériels de prévention à destination des patients des médecins.

Car, selon le mandat reçu de l'Etat de Genève, RNVP est aussi là pour évaluer et répondre aux besoins des médecins concernant la prise en compte du jeu excessif dans leur pratique professionnelle.

Depuis 2013, RNVP appartient à la faîtière *Carrefour addictionS* (CIPRET, FEGPA, RNVP), dans le but de créer un pôle de ressources et d'expériences sur les problématiques touchant à l'alcool, au tabac, au cannabis et au jeu.

Vous voulez nous atteindre?

Rien Ne Va Plus: [www.rnvp.ch](http://www.rnvp.ch)

Carrefour addictionS

<https://fr-fr.facebook.com/CarrefourAddictions>

Rue Agasse 45 – 1208 Genève

[info@rnvp.ch](mailto:info@rnvp.ch),

Tél. 022 329 11 70

SOS-jeu (ligne gratuite): 0800 801 381

Gwenaëlle Sidibe  
Coordinatrice RNVP

## Devoirs du médecin avant ses vacances!

1) Indiquer clairement sur **votre répondeur**:

- a) la date de votre retour de vacances;
- b) le nom de votre remplaçant;
- c) les collègues disponibles dans votre quartier;
- d) le centre d'urgence le plus proche.

Ne pas indiquer le numéro de téléphone du secrétariat de l'AMG. Celui-ci n'a pas de liste de médecins de garde et ne connaît pas les disponibilités des médecins.

2) Sur le **site Internet**, pensez à cocher la case «Absent» et à décocher la case «Rendez-vous rapide» si celle-ci est cochée dans votre profil personnel.

Pour mémoire, pour accéder à votre profil personnel, il vous faut:

- a) vous identifier;
- b) cliquer sur «accès au profil» se trouvant en haut à gauche de votre écran, en dessous du logo de l'AMG.

Vous ne savez pas vous identifier? Prenez contact avec le secrétariat au 022 708 00 22, de 8 h à 16 h.

Cela étant, bonnes vacances!

Roger Steiger

## Alexandrie la Divine à la Fondation Bodmer

L'été est là, mais aussi, jusqu'au 31 août, la merveilleuse exposition *Alexandrie La Divine* présentée à la Fondation Martin Bodmer (cf. *Lettre de l'AMG* du mois d'avril, pages 10 et 11).

Des documents uniques, certains prêtés pour la première fois – papyrus, manuscrits, objets archéologiques, font revivre Alexandre Le Grand, sa ville légendaire, la célèbre bibliothèque, la naissance des religions et celle des sciences, puis la Renaissance qui, grâce aux Médicis et à Marsile Ficcin, recueille un savoir perdu et nous le transmet.

En complément des visites guidées libres des mercredis et samedis ([www.fondationmartinbodmer.ch](http://www.fondationmartinbodmer.ch)), le Dr Gérald D'Andiran vous propose cinq dates pour une redé-

couverte de ce fleuron de l'Antiquité et de ses héritages:

- vendredi 11 juillet
- mardi 15 juillet
- mardi 22 juillet
- mardi 19 août
- vendredi 22 août

Les visites ont lieu à 14h30. Merci de vous inscrire directement auprès du Dr D'Andiran en utilisant de préférence son adresse courriel: [dandiran@bluewin.ch](mailto:dandiran@bluewin.ch) – 079 571 62 17.

Une visite qui marquera votre été 2014!

## A retenir!

**Participation aux coûts en cas de maternité:** les conditions de remboursement LAMal pour le suivi des femmes enceintes ont changé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014. Le seul élément qui mérite d'être retenu est le fait que les situations de maladie en cours de grossesse sont désormais remboursées aux conditions «grossesse» (remboursement à 100%) et non plus comme jusqu'à présent aux conditions «maladie» (10% à la charge de la patiente). Pour en savoir plus, merci de vous reporter au *Bulletin des médecins suisses*, référence : 2014;95: 3.

**La santé n'est pas une marchandise! La Caisse publique du point de vue de la médecine hippocratique:** le Dr Roland Niedermann, spécialiste en médecine interne générale a publié en mars 2014 une brochure de 57 pages, qui pourra nourrir votre réflexion sur un sujet d'actualité. Vous pouvez l'imprimer à partir de son pdf: vous le trouverez en tapant son titre *La santé n'est pas une marchandise!* dans Google, ou la commander à l'auteur : roland.niedermann@hin.ch

**Le Sexe et vous – Réponses d'une sexologue à vos questions les plus intimes:** aux Editions Favre SA (Lausanne, 2014, 280 p., 32 CHF), le Dr **Juliette Buffat** publie un livre constitué de vignettes cliniques et de réponses aux questions les plus diverses, qui sont organisées par chapitre et tranches d'âge de 10 ans, de l'enfance à la vieillesse, des bébés aux aînés, jusqu'à la maison de retraite. Destiné à tout un-e chacun-e (!), ce livre pourra aussi se révéler utile aux médecins pour les aider à faire une anamnèse sexologique et leur donner des outils et des informations qui leur permettront d'orienter ou de traiter leurs patients qui présentent des difficultés sexuelles.

Pour contacter l'auteure, vous pouvez lui adresser un courriel à: [jbuffat@hin.ch](mailto:jbuffat@hin.ch)

pov

# AROMED



FONDATION DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

## LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS

Route des Avouillons 30 · 1196 Gland · Tél. 022 365 66 67 · [www.aromed.ch](http://www.aromed.ch)

1006923



### S'INSTALLER

Planification et ouverture de votre cabinet médical



### OPTIMISER

Gestion et optimisation de votre portefeuille d'assurances



### PLANIFIER

Planification de votre retraite



### SUR MESURE

Contrats-cadres collectifs et gestion des risques spéciaux



# BS & ASSOCIÉS

CONSEILS EN ASSURANCES POUR PROFESSIONS MÉDICALES

EXPERTISE | EFFICIENCE | ENGAGEMENT

+41 58 911 08 00 | [INFO@BS-ASSOCIES.CH](mailto:INFO@BS-ASSOCIES.CH) | [WWW.BS-ASSOCIES.CH](http://WWW.BS-ASSOCIES.CH)

1007079

## Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Serge ABRAMOWSKI  
c/o Inès WIESNER  
Rue de Lyon 75, 1203 Genève  
Né en 1968, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2004  
Titre postgrade en pédiatrie, 2012

Après avoir suivi ses études de médecine à Bâle, Lausanne puis Genève, il obtient son diplôme de médecin en 2004. Il réalise sa formation post-graduée aux HUG, au secteur psychiatrique ouest vaudois, à l'Hôpital du Jura, à l'Hôpital universitaire de Zurich, et au CHUV chez le professeur Michaud. Actuellement spécialiste en pédiatrie, il partage depuis 2014 son activité à Genève entre une fonction de médecin scolaire et une activité de pédiatrie.

Dr Marc ANSARI  
HUG – Département des enfants et adolescents  
Rue Willy-Donzé 6, 1211 Genève 14  
Né en 1972, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2001  
Titre postgrade en pédiatrie, 2006

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2001, puis pédiatrie et finalement onco-hématologie pédiatrique, il est parti pendant 4 années au Canada parfaire sa formation en transplantation de cellules souches hématopoïétiques. De retour en Suisse en 2007, il est devenu progressivement chef de clinique scientifique, puis médecin adjoint et a obtenu une agrégation en 2013. Il est devenu responsable de l'unité d'oncologie et hématologie pédiatrique des HUG en 2013, ainsi que directeur de la plateforme de recherche en oncologie et hématologie pédiatrique du Centre médical universitaire de Genève. Il a fondé en 2011 la fondation CANSEARCH dont il est actuellement le directeur afin de soutenir la recherche oncologie et hématologie pédiatrique à Genève.

Dr Hilda BRANDSTATTER  
HUG – Département de médecine communautaire et de soins de premier recours  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14  
Née en 1967, nationalités suisse et bosniaque  
Diplôme de médecin en 2009  
Titre postgrade en médecine interne générale, 2010

Après avoir obtenu en Bosnie son diplôme de médecin en 1991, elle commence une formation postgraduée dans son pays natal. En 1995, elle poursuit sa formation à Genève aux HUG. Elle obtient une reconnaissance de son diplôme de médecin en 2009 et son titre FMH en médecine générale en 2010. Actuellement, elle occupe un poste de cheffe de clinique aux HUG dans le département de médecine communautaire et de premier recours.

Dr Vanessa Emilie CARTIER FAESSLER  
HUG – Service d'anesthésiologie  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14  
Née en 1970, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1996  
Titre postgrade en anesthésiologie, 2003

Après une scolarité suivie dans le canton de Vaud, elle débute ses études de médecine à la Faculté de médecine de Lausanne en 1989, qu'elle poursuit dès la 3<sup>e</sup> année à la Faculté de médecine de Genève, où elle obtient son diplôme de médecin en février 1996. Formation postgraduée débutée à Neuchâtel, Hôpital des Cadolles, médecine interne de 1996 à 1998, poursuivie à Genève, HUG, service d'anesthésiologie. Obtention du titre de spécialiste en anesthésiologie en 2003, thèse de doctorat en 2005. Actuellement médecin adjointe non agréée aux HUG.

Dr Vanessa CHATELAIN FONTANELLA  
HUG  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14  
Née en 1976, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2002  
Titres postgrades en médecine interne générale, 2010, et en oncologie médicale, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2002, elle a débuté sa carrière médicale premièrement en chirurgie pour rapidement se tourner vers la médecine interne. Elle a travaillé dans différents établissements genevois, dont les HUG, pour obtenir son titre de spécialiste en médecine interne en 2010. A cette date, elle a débuté sa seconde formation en oncologie médicale pour obtenir son titre FMH en 2014. Elle prévoit de s'installer en Ville de Genève dès novembre 2014.

Dr Mattia FALESI  
Groupe médical du Petit-Lancy  
Avenue du Petit-Lancy 29, 1213 Petit-Lancy  
Né en 1981, nationalité italienne  
Diplôme de médecin en 2006 (Italie), reconnu en 2009  
Titre postgrade en pédiatrie, 2014

Après avoir suivi ses études à Sienne en Italie et avoir obtenu son diplôme de médecin en 2006, il est venu en Suisse où il a suivi une formation dans le service de pédiatrie de Bellinzona et Mendrisio au Tessin, ensuite dans le service de pédiatrie aux HUG et enfin au Groupe Médical du Petit-Lancy. Depuis février 2013, il travaille auprès de Genève Médecins, service de consultation à domicile. Actuellement spécialiste en pédiatrie, il travaille auprès du Groupe médical du Petit-Lancy comme pédiatre depuis avril 2014.

# QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

## 1. Appelez votre médecin habituel, même les jours de fête :

- l'assistante ou le médecin vous répondent et vous disent que faire
- sinon, **écoutez entièrement** le message du répondeur et suivez ses instructions

## 2. Prenez contact avec un service d'urgence proche

(les soins urgents ambulatoires sont pris en charge par l'assurance-maladie de base dans tous les centres ci-dessous) :

URGENCES ADULTES			
<b>Centre d'urgence, La Colline</b> Av. Beau-Séjour 6, Genève	<b>022 702 21 44</b>	<b>Groupe médical de Versoix</b> Ch. J.-B. Vandelle 10, Versoix	<b>022 775 16 16</b> (sur rendez-vous)
<b>Centre médical de la Servette</b> Avenue De-Luserna 17, Genève	<b>022 795 25 25</b>	<b>Hôpitaux universitaires HUG</b> Rue Gabrielle-Perret-Gentil 2, Genève	<b>022 372 81 20</b>
<b>Clinique de Carouge</b> Av. du Cardinal-Mermillod 1, Carouge	<b>022 309 46 46</b>	<b>Urgences de gynécologie et d'obstétrique</b> Boulevard de la Cluse 28, Genève	<b>022 372 42 36</b>
<b>Clinique des Grangettes</b> Ch. des Grangettes 7, Chêne-Bougeries	<b>022 305 07 77</b>		
<b>Hôpital de la Tour</b> Av. J.-D. Maillard 3, Meyrin	<b>022 719 61 11</b>	<b>Urgences ophtalmologiques</b> Rue Alcide-Jentzer 22, Genève	<b>022 372 84 00</b>
<b>Garde médicale de Lancy</b> Av. du Petit-Lancy 29, Petit-Lancy	<b>022 879 57 00</b>	<b>Urgences psychiatriques</b> Rue Gabrielle-Perret-Gentil 2, Genève	<b>022 372 38 62</b>
<b>Clinique et permanence d'Onex</b> Route de Chancy 98, Onex	<b>022 709 00 00</b>		

URGENCES ENFANTS			
<b>Clinique Générale-Beaulieu</b> Chemin Beau-Soleil 20, Genève	<b>022 839 54 15</b> (sur rendez-vous)	<b>Garde médicale de Lancy</b> Av. du Petit-Lancy 29, Petit-Lancy	<b>022 879 57 01</b> (sur rendez-vous)
<b>Clinique des Grangettes</b> Ch. des Grangettes 7, Chêne-Bougeries	<b>022 305 05 55</b>	<b>Hôpitaux universitaires HUG</b> Urgences pédiatriques Av. Roseraie 45, Genève	<b>022 372 45 55</b>
<b>Hôpital de la Tour</b> Av. J.-D. Maillard 3, Meyrin	<b>022 719 61 00</b> (sur rendez-vous)		

## 3. En cas de déplacement impossible, consultation urgente à domicile **surtaxée** :

<b>Genève-Médecins</b>	022 754 54 54
<b>Médecins-Urgences</b>	022 321 21 21
<b>SOS Médecins</b>	022 748 49 50

## 4. URGENCE VITALE, AMBULANCE: 144

Police 117 Feu 118 Intoxication 145

### Pensez-y!

- Ne faites pas venir un médecin à domicile si vous pouvez vous déplacer!
- Ne surchargez pas les Hôpitaux universitaires qui sont destinés en priorité aux urgences graves!

### Vous avez besoin d'un taxi ?

• Taxi-Phone : 022 33 141 33 • Genève Taxi : 022 320 22 02 • Taxi Ambassador : 022 731 41 41

<b>Service d'urgence des chiropraticiens de Genève :</b>	022 781 82 00
<b>Service de garde de la Société cantonale d'ostéopathie :</b>	079 203 58 04
<b>Urgences vétérinaires petits animaux :</b>	0900 83 83 43

Annuaire des médecins AMG: [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Application iPhone/Android: [MedAMGe](#)

Temps d'attente du Réseau des urgences genevois sur: [SmarHUG](#)

Réseau des urgences genevois (RUG): [www.hug-ge.ch/services-urgences](http://www.hug-ge.ch/services-urgences)

Pharmacie de garde: [www.pharmageneve.ch](http://www.pharmageneve.ch)

Médecin-dentiste AMDG de garde: [www.amdg.ch](http://www.amdg.ch)

Cette page peut être photocopiée et remise à vos patients.



## Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Riaz FARHOUMAND  
HUG  
Rue Verte 2, 1205 Genève  
Né le 1979, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2005  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 2011

Après avoir fait ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecine en 2005, il entreprend une formation en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent aux HUG. Il obtient son titre de spécialiste en 2011 et travaille trois ans comme chef de clinique, avant de s'installer en novembre 2014 à Genève.

Dr Pierre LASCOMBES  
HUG – Hôpital des Enfants  
Rue Willy-Donzé 6, 1211 Genève 14  
Né en 1954, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1983 (France), reconnu en 2013  
Titres postgrades en chirurgie (France), 1985, et en chirurgie orthopédique (France) 2012, reconnus en 2013

Après avoir suivi ses études à Nancy (France) et obtenu son diplôme de docteur en médecine en France en 1982, il a passé une année à l'hôpital Ste Justine, Montréal. Professeur en 1990, puis chef du Service d'orthopédie pédiatrique au CHU de Nancy en 1994, il est nommé chef de service professeur ordinaire aux HUG et à l'Université de Genève le 1<sup>er</sup> avril 2012, et reconnu médecin à Genève en 2013. Actuellement spécialiste en orthopédie et traumatologie, il exerce à l'hôpital des enfants des HUG. En 2014, il est président de la Société européenne d'orthopédie pédiatrique (EPOS).

Dr Shalini SANGHVI  
Rue des Eaux-Vives, 1207 Genève  
Née en 1976, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2002  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2012

Ayant suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecine en 2002, elle débute sa formation de psychiatre psychothérapeute pour adultes au sein des HUG. Elle travaillera en hospitalier, en ambulatoire ainsi qu'aux urgences. Elle terminera sa carrière universitaire en tant que cheffe de clinique avant de continuer son parcours à la Clinique de la Métairie, pour une durée de 4 ans, puis de s'installer définitivement en Ville de Genève en janvier 2014. Elle obtient son titre de spécialiste psychiatrie-psychothérapeute pour adultes en 2012.

Dr Alain SEGHIR  
Centre médical des Charmilles  
Rue de Lyon 91, 1203 Genève  
Né en 1955, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1993 (France), reconnu en 2013  
Titre postgrade en oto-rhyno-laryngologie, 1991 (France) reconnu en 2013

Après avoir fait ses études à Marseille où il obtient son doctorat de médecine en 1993, il a embrassé une carrière d'ORL hospitalier en France. Chef de service à l'hôpital de Cherbourg depuis une vingtaine d'années où il a pu former de nombreux assistants et internes avec un exercice marqué par une polarité chirurgicale et la polyvalence, il a aussi une activité de chirurgie orbito-laryngo-palpébrale à l'hôpital Necker à Paris.

Dr Caroline SEGHIR  
Centre médical des Charmilles,  
Rue de Lyon 91, 1203 Genève  
Née en 1977, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2012 (France), reconnu en 2013  
Titre postgrade en ophtalmologie, 2012 (France) reconnu en 2013

Après avoir suivi ses études à Caen, elle a obtenu son titre de docteur en médecine et son titre postgrade de spécialiste en ophtalmologie en 2011. Elle a ensuite exercé pendant deux ans la fonction de chef de clinique à l'hôpital Necker-Enfants Malades, où elle a notamment approfondi son activité de chirurgie du segment antérieur et des paupières chez l'adulte et l'enfant.

Dr Zsolt VARGA  
HUG – Service d'ophtalmologie  
Rue Alcide-Jentzer 22, 1211 Genève 14  
Né en 1978, nationalités anglaise et hongroise  
Diplôme de médecin en 2003 (Grande-Bretagne), reconnu en 2013  
Titre postgrade en ophtalmologie, 2013 (Grande-Bretagne), reconnu en 2013

Le Dr Varga a suivi ses études à l'Université de Cambridge en Angleterre et a obtenu son diplôme de médecin en 2003. Il a terminé sa formation en ophtalmologie et ophtalmo-chirurgie en 2012 et est devenu un *Fellow* du *Royal College of Ophthalmologists* (FRCOphth) anglais. Après deux ans de spécialisation dans la chirurgie cornéenne (notamment les greffes de cornée lamellaire et transfixiante), il a été engagé aux HUG en tant que spécialiste de la cornée.

## Ouvertures de cabinets

Dr Babak R. MOAYEDODDIN  
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie  
Rue Robert-de-Traz 7  
1206 Genève  
Tél. 076 360 51 42  
Fax 022 347 14 34

## Changements d'adresses

### Le Dr Jean-Christophe MAILLARD

Médecin praticien, n'exerce plus à la place des Charmilles 3, mais au Centre médical des Charmilles, rue de Lyon 91, 1203 Genève  
Tél. (nouveau) 022 319 25 25  
Fax (nouveau) 022 319 25 26

### Le Dr Duy NGUYEN

Spécialiste en radiologie, n'exerce plus au Centre de diagnostic radiologique de Carouge, mais au Centre de radiologie ID, clinique La Colline, avenue de Beau-Séjour 6, 1206 Genève.  
Tél. (nouveau) 022 702 28 03  
Fax (nouveau) 022 703 28 33

### Le Dr Jacqueline TORGLER

Spécialiste en médecine interne générale et en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue de Lausanne 80, ni à l'avenue De-Luserna 9, mais à la place des Charmilles 3, 1203 Genève.  
Tél. (inchangé) 022 344 26 82 pour la médecine interne générale  
Tél. (nouveau) 022 344 43 62 pour la psychiatrie et psychothérapie  
Fax (inchangé) 022 344 43 63

## Mutations

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Javier BARRO, Ghadah BENHIMA, Saskia DITISHEIM, Lucile GARCHERY-GABRIEL, Hestia IMPERIANO BIRCHMEIER, Anne Catherine PEREIRA MIOZZARI, Frédéric TRIPONEZ et Monica VARCHER, dès le 27 juin 2014.

### Membres actifs à titre associé (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1):

Dr Eric LAINEY: membre de la Société vaudoise de médecine et exerçant désormais son activité principale dans le canton de Vaud, ce médecin perd son statut de membre ordinaire pour devenir membre associé de l'AMG.

Dr Laurent PARMENTIER: membre de la Société médicale du Valais et exerçant désormais son activité principale dans le canton du Valais, ce médecin perd son statut de membre ordinaire et devient membre associé.

### Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteurs Liesbeth DENEFF et Frédérique DUGOUGEAT-PILLEUL, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteur Jacques de HALLER, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Docteur Majid Hussam AL-SHALTCHI, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Docteur Christophe ANDREY, médecin-conseil de l'étude *Lenz & Staehelin*.

Docteur Marianna LALICATA-GISSELBAEK, médecin-conseil de la *Commune de Meyrin*.

## Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr Jacques VUILLEUMIER, survenu le 28 mai 2014, du Dr Claude Paul DUBOIS, survenu le 29 mai 2014, du Dr Roland DAMI, survenu le 7 juin 2014, et du Dr Edouard GRASSET, survenu le 9 juin 2014.



106864  
106864

**Proxilis**  
analyses médicales

**Votre laboratoire de proximité à Genève**

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

022 341 33 14
info@proxilis.ch
www.proxilis.ch

## Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Cabinet à partager

Partage cabinet de 120 m<sup>2</sup>, avec beau bureau. Salle de traitement pour petites interventions avec stérilisation, secrétariat et salle d'attente en commun. Très bien situé, proche HUG et cliniques, parkings, transports en commun. Bail encore pour 5 ans, puis possibilité de reprendre le bail.

Contacteur par téléphone: 079 213 85 86  
par courriel: [adacrof@hispeed.ch](mailto:adacrof@hispeed.ch)

### Cabinet médical à remettre

Acacias-Carouge, cabinet médecine générale/interne, peut convenir avec sous-spécialité, pour médecin aimant travailler indépendamment. Bien établi, clientèle. Beau bureau, salle d'attente, labo, local polyvalent. Matériel en bon état. Parking. La régie participe à un rafraîchissement/réaménagement éventuel des locaux. Collaboration à temps partiel possible dans un premier temps. Possibilité de reprise du bail.

Contacteur par courriel: [drcstelling@bluewin.ch](mailto:drcstelling@bluewin.ch)

### Cherche autoclaves

Pour notre bloc opératoire au Burkina Faso, je cherche plusieurs petits autoclaves, plutôt anciens, sans électronique compliquée. Merci de votre aide!

Dr Dominique Hugli, Association Morija

Contacteur par téléphone: 079 310 12 59  
par courriel: [dominiquehugli@bluewin.ch](mailto:dominiquehugli@bluewin.ch)

### Matériel médical

A vendre appareil ECG Schiller AT-2 / prix 1000 CHF

Contacteur par téléphone: 022 727 04 70  
par courriel: [maitrebe@hin.ch](mailto:maitrebe@hin.ch)

#### CHERCHE À PARTAGER LOCAUX

d'un cabinet médical avec médecin souhaitant s'installer

Région Morges ou environs

Hypnothérapeute exerçant depuis plusieurs années

Personne sérieuse

Contactez le 0798 64 54 31

1007129

### Centre médical pour médecin spécialiste au loyer

Centre médical met à disposition un bureau de consultations de 15 m<sup>2</sup> avec toute l'infrastructure, à un médecin spécialiste (de préférence pédiatre, dermatologue, rhumatologue ou gynécologue) au loyer FIXE modéré.

Contacteur par téléphone: 079 598 0178  
par courriel: [rdeyana@physio-concept.ch](mailto:rdeyana@physio-concept.ch)

### Cabinet médical à louer

A louer cabinet médical environ 70 m<sup>2</sup>, 3 pièces 1/2 dans le quartier de la Servette, proche de l'avenue Wendt, à côté d'un cabinet de pédiatrie. Entrée indépendante, 2 grandes pièces, 1 cuisine, 1 WC, petite salle d'attente et une loggia. Libre dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014. 1700 CHF par mois + charges

Contacteur par téléphone: 022 344 51 40 / 078 661 78 79  
par courriel: [cedric.jacquier@gmail.com](mailto:cedric.jacquier@gmail.com)

### Cabinet médical à louer

A louer, cabinet médical de 45 m<sup>2</sup> à Champel, près de l'Hôpital, entièrement refait à neuf, disponible dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Situé au 4<sup>e</sup> étage d'un immeuble de cabinets médicaux, conviendrait plus particulièrement à un neurologue ou à un neurochirurgien.

Contacteur par téléphone: 022 347 45 11 et 078 707 53 29  
par courriel: [varmand@bluewin.ch](mailto:varmand@bluewin.ch)



### Centre Médical Suisse cherche médecins généralistes et spécialistes

Nous offrons:

- Rétrocession attractive avec un grand potentiel de croissance.
- Environnement de travail moderne et chaleureux sur Rive Droite.
- Concept innovateur pour promouvoir le centre médical.

Contact : [medecin@cmsuisse.ch](mailto:medecin@cmsuisse.ch) – Tél.: +41 (0) 78 963 7042

## A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique «On nous prie d'annoncer».

**Judi 28 août 2014, de 9 h 00 à 16 h 15**

**Rééducation de l'épaule**

Informations et programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Rééducation\\_Epaule\\_2014.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Rééducation_Epaule_2014.pdf)

La SSO accorde 8 crédits et la SSMS 5 pour cette journée.

Lieu: Matin – HUG, auditoire Marcel Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Après-midi – Hôpital Beau-Séjour, avenue de Beau-Séjour 26, 1206 Genève

## A vos agendas! (suite)

**Samedi 27 septembre 2014, de 8 h 30 à 18 h 00**

**6<sup>e</sup> journée de formation continue de l'ASTPC**

**Angoisse et trouble panique: prises en charge «entre baume et scalpel»**

Programme et bulletin d'inscription:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/6eme-de-IASTPC.pdf>

Lieu: salle de conférence de la filière Physiothérapie HEdS, rue des Caroubiers 25, salle 116, 1<sup>er</sup> étage, 1227 Carouge



**Du lundi 6 au mercredi 8 octobre 2014, de 8 h 30 à 17 h 15**

**49<sup>e</sup> cours suisse de formation continue**

**Nutrition en chirurgie et aux soins intensifs**

Présentation et programme:

[http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Cours\\_Nutrition.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Cours_Nutrition.pdf)

Lieu: HUG, salle E4, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



**Jeudi 13 novembre 2014, de 8 h 30 à 15 h 30**

**28<sup>e</sup> journée scientifique de la Ligue pulmonaire genevoise  
Physiothérapie respiratoire - Pathologie pulmonaire du sujet âgé**

Réservez cette date dès maintenant

1 journée, 2 thématiques

Programme provisoire:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/pre-annonce-20141.pdf>

Lieu: Forum Crédit Suisse, rue de Lausanne 19, 1201 Genève



**Samedi 29 novembre 2014, de 8 h 30 à 17 h 30**

**7<sup>e</sup> journée de formation postgraduée et continue**

**Vivre son «corps-émotion» approcher la «source de ses ressources»**

Vivre ses émotions, un passage obligé pour être thérapeute?

Programme et inscription: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Vivre-son-corps-émotion-29-11-2014.pdf>

Lieu: salle de conférence de la filière Physiothérapie HEDS – Genève, rue des Caroubiers 25, salle 116, 1<sup>er</sup> étage.



**Janvier 2015 – janvier 2016**

**CAS santé mentale publique**

Présentation et renseignements:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/CASsantementale2015.pdf>

Inscription avant le 20 octobre 2014

Lieu: Centre ambulatoire d'addictologie et de psychiatrie, rue du Grand Pré 70C, 1202 Genève

### La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

### Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

[roger.steiger@amge.ch](mailto:roger.steiger@amge.ch)

### Conception-réalisation

Christine Faucogney

### Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

[pub@medhyg.ch](mailto:pub@medhyg.ch)

### Impression

Molésion Impressions

Distribué à 2800 exemplaires

### AMG

Rue Micheli-du-Crest 12

1205 Genève

Tél. : 022 320 84 20

Fax : 022 781 35 71

[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
15 septembre 2014**

**Délai rédactionnel :  
1<sup>er</sup> septembre 2014**